

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL XIV

MONTREAL, 9 AVRIL 1901

No 285

SOMMAIRE

L'Œuvre, *Vieux Rouge*—L'affaire Delpit,
Civis — La crémation, *Ignis* —
 Bibliographie, *M. de la Galerie* —
 Les petits inachevés, *Jean de Bonne-*
fon — L'homme Comestible, *Edmond*
Haraucourt — L'Union Franco-Canadienne, — Pour vous, Mesdames.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Le RÉVEIL est imprimé et publié par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, à Montréal.

Le prix de l'abonnement au RÉVEIL est TROIS PLASTRES par année.

L'ŒUVRE

J'ai dit, il y a quelques semaines, que Monseigneur de Montréal n'avait pas d'égal dans tout son diocèse et qu'il brillait par toutes les qualités qui doivent distinguer un homme occupant le poste d'archevêque d'un aussi vaste archidiocèse que celui de Montréal, formant à lui tout seul presque la moitié de la population de la Province. En effet, il a trois suffragants, NN. SS. Emard, Larocque et Moreau, sans compter plusieurs monsignori spécialement attachés à sa personne, et dont j'aurai un mot à dire au cours de cet article.

En outre de toutes ces qualités, mon Ordinaire est un financier de haute envolée, et je vais le prouver par des faits patents.

Avant l'avènement au pouvoir de Mgr. Bruchési, l'Œuvre de la Cathédrale était grevée d'une dette qui se montait à environ \$1,000,000, paraît-il. Or, comme il est parfaitement reconnu et admis surtout que tous les Canadiens, même quand ils sont Italiens, sont honnêtes, il fallait trou-

ver les moyens de solder cette énorme dette, et Monseigneur s'est dit qu'il ne faillirait pas à la tâche.

Les moyens de percevoir cet argent ne manquaient pas à un aussi haut dignitaire de l'Église.

Sa Grandeur se présenta donc chez les citoyens riches et même chiches de notre bonne ville et les somma d'avoir à contribuer leur quote-part dans le but de dégrever la propriété épiscopale, en leur représentant que cette Œuvre catholique et nationale devait être libérée de toute obligation, pour la plus grande gloire de Dieu et pour honorer la mémoire de l'homme de fer, feu Ignace, qui rendit son nom célèbre en excommuniant les membres de l'Institut-Canadien, et en damnant les Rouges sans rémission pour le seul fait qu'ils étaient rouges.

En pèlerinant de la sorte, notre archevêque trouva sur sa route un citoyen qui était tout l'opposé de son homonyme de la fable, car, faute d'un point, il n'aurait jamais perdu son âne, et lui demanda son obole pour l'Œuvre, et la conversation suivante s'engagea, paraît-il, entre les deux :

Je n'affirme rien, je répète simplement ce qui m'a été raconté par un de nos plus éminents citoyens.

— Vous savez, mon cher monsieur, que je fais une quête pour libérer la basilique de toutes ses dettes et tout naturellement, j'ai songé à vous. Vous allez me donner une certaine somme d'argent.

— Certainement, Monseigneur, et avec grand plaisir, encore.

Le commis préposé aux écritures de ce genre reçut l'ordre de préparer, séance tenante, un chèque qu'il remit entre les mains du millionnaire, afin que ce dernier y apposât sa signature.

— Tenez, Monseigneur, dit-il, en lui tendant un document représentant une valeur marchande de cinq cent dollars.

— Vous n'êtes pas sérieux, mon cher monsieur, et je ne voudrais pas vous insulter en acceptant de vous une pareille misère. Lorsque vous aurez décidé de doubler ce montant, apportez-le moi, et je l'accepterai. Au plaisir de se revoir, monsieur.

Mon interlocuteur ajouta que deux ou trois semaines plus tard, le chèque de mille dollars était rendu à l'archevêché.

J'éprouve toujours de l'admiration en présence de tours de force aussi stupéfiants, mais là, réellement, celui-là m'a abasourdi.

* * *

Je vous ai promis un mot au sujet des Monsignori, et je tiens ma parole.

Nous sommes en temps de Pâques et il faut bien se confesser au moins une fois l'an. Je fais donc ma confession, et publiquement encore.

Le seul péché que je commets à peu près cinquante fois par année est de manquer la grande messe très régulièrement. Je profite même de ce moment pour écrire mon article de fond. Je m'en console assez facilement en songeant que le Père Éternel, qui est juste et bon, en dépit de toutes les calomnies qui se débitent sur son compte, mettra en compensation le grand nombre de messes que j'ai entendues tous les jours pendant les vingt années que j'ai chanté dans toutes les églises de Montréal et d'ailleurs.

Hier, jour de Pâques, je me glissai derrière un pitier de la basilique de Monseigneur.

Le spectacle grandiose des cérémonies religieuses, que je n'avais pas contemplées depuis déjà plusieurs années, m'émut profondément, et je ne m'étonne pas de

voir à tout instant le récit de conversions des parpaillots qui assistent à ces grandes solennités.

Mais ce qui me toucha, le plus, ce fut de voir Monsignor Racicot, mon ancien camarade, bias er l'améthyste épiscopale à plusieurs reprises au cours de la cérémonie.

A cette vue, je fondis en larmes, et me sauvai pour ne pas laisser voir mon émotion, et je n'eus même pas l'occasion d'entendre l'admirable discours que Mgr. Rozier a dû prononcer.

VIEUX-ROUGE.

P. S. — Mon prochain article sera consacré aux deux lettres adressées, l'une aux directeurs de la Banque d'Hochelaga, et datée de Montréal, le 26 juin 1900, et l'autre à M. F. X. St Charles, le distingué président de cette institution, et datée de Contrecoeur, où Sa Grâce était en visite pastorale, le 30 du même mois de la même année.

Il s'exhale de ces deux documents un parfum évangélique, une sollicitude toute paternelle et un désintéressement tellement admirable que personne ne pourrait y croire, si les preuves n'étaient pas là.

V.-R.

L'AFFAIRE DELPIT

Le jugement rendu par l'hon. juge Archibald a provoqué une nouvelle lettre pastorale qui a fait du bruit. Les autorités ecclésiastiques refusent absolument de s'incliner devant le pouvoir civil, et ne veulent pas admettre les droits de l'Etat en matière de mariage.

Pourrait-on nous dire, de quelle manière, d'après la doctrine, deux Mahométans pourraient être unis en mariage suivant

leur rite ? Le pasteur ne pourraient légaliser leur union, et encore moins le prêtre catholique. Il ne resterait donc que la ressource de vivre en concubinage.

Joli état de choses dans une société qui se targue d'avoir le monopole de la moralité.

A cette époque où l'on ne parle que de "trusts" et de "combines" gigantesques, il faut bien avouer que ce "trust" du mariage est encore le plus pyramidal.

CIVIS.

PALEUR DU VISAGE.

Le teint pâle chez les personnes accuse l'appauvrissement du sang. En suivant un traitement régulier avec les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD, les femmes et les jeunes filles recouvreront la santé, la force, la gaieté et la beauté.

22

LA CREMATION

Les bonnes gazettes ont emboîté le pas derrière Monseigneur de Montréal pour tomber les législateurs qui ont osé accorder ce qu'on appelle un privilège à une corporation privée : celui d'incinérer les cadavres de ceux qui préfèrent ce mode rapide de destruction.

Le qualificatif de cérémonie païenne est très réjouissant, mais au fond il n'y a tout au plus dans cette explosion de colère que la perte pécuniaire qui résultera de ce nouveau mode pour les entrepreneurs de cimetières. La vente des terrains perdra sa valeur, et il y aura probablement une baisse considérable dans le prix des immeubles macabres.

Quant aux bouquets spirituels, ils fleuriront comme par le passé.

IGNIS.

Bibliographie

L'AVENIR DE L'INSTRUCTION FÉMININE par M. A. Ricardon chez *La Société d'éditions scientifiques*, éditeurs, Paris.

M. A. Ricardon, docteur es lettres, professeur au Lycée Charlemagne, vient de publier le rapport qu'il a lu au Congrès International des œuvres et institutions féminines tenu pendant l'Exposition Universelle. On sait que nos déléguées du Canada prirent part à cette intéressante réunion et que Mme Danduraud porta à la connaissance du Congrès un travail qui fut très remarqué. Le rapport de M. Ricardon, conçu dans un style élégant, dénué de prétention, mais largement pourvu de sentiment et de bon sens, donne la note juste entre les réfractaires et les emballés du féminisme.

HISTOIRE DE L'INQUISITION AU MOYEN AGE, par H. C. Lea traduit par M. Salomon Reinach, membre de l'Institut chez *La Société nouvelle de librairie et d'édition*, Paris Tome I Frs. 3.50.

L'œuvre de M. C. Lea comprenant trois forts volumes parut en 1888 à Phiadelphie et attira immédiatement l'attention du monde des historiens et des érudits. C'est le travail le plus complet qui existe sur la matière et en dépit des polémiques qu'il devait naturellement soulever sa haute valeur n'a pas pu être mise en doute. L'auteur s'est livré à un labeur considérable pour réunir des documents et entasser des preuves innombrables qu'il a étalées à pleines mains dans son ouvrage merveilleusement documenté. Le cachet distinctif de cette puissante étude est sa haute impartialité et sa parfaite sincérité. La traduction faite par M. Salomon Reinach respecte scrupuleusement ce mode caractéristique de l'auteur, le traducteur se dispense de toute violence de langage et de toute déclamation. "La vérité sans phrase, dit-il, dans une note qui précède, est la seule flétrissure qui convienne aux crimes du fanatisme.

LA CHRONIQUE DE FRANCE, 1ere, année 1901, publiée sous la direction de M. de Coubertin, Paris.

"Un résumé bref, soucis, clair, impartial surtout, de l'année française, envisagée sous ses aspects les plus variés, politique, social, littéraire, économique"; c'est ainsi que M. P. de Coubertin décrit l'objet de la *Chronique de France*, dont la première année vient de paraître. Mais qu'est-ce encore que la *Chronique de France*, c'est une œuvre de propagation des idées françaises que poursuivent M. de Coubertin et un groupe de bons patriotes. Ce livre ne se vend pas, il est destiné à circuler dans le monde entier, partout où l'on s'occupe de la France et y présenter les événements qui s'y passent de façon à lui faire rendre justice et à dissiper les idées fausses propagées sur ce continent par les agences de nouvelles anglaises, allemandes et américaines." *La Chronique de France*, comme le dit si élégamment son directeur "navigue sous le pavillon tricolore portant à la proue le miroir et le caducée, emblème de la Paix et la Vérité."

FIGURES DE BRONZE OU STATUES DE NEIGE, par M. Edouard Drumont chez Mr. *Ernest Flammarion*, éditeur 26 rue Racine, Paris Frs. 3.50.

On devine qu'il est question de portraits. Ce sont, en effet, des figures du siècle, les unes grandies par le recullement du temps, les autres à demi effacées déjà et comme voilées d'oubli, que le célèbre écrivain fait revivre.

Il y a même, dans cette galerie, des figures contemporaines : Zola y voisine avec Lamartine et M. Léon Bourgeois y fait contraste avec Louis Veillot.

C'est assez dire que l'on retrouvera dans l'œuvre nouvelle toute la gamme si variée du talent du directeur de *la Libre Parole*. Les éclats, parfois un peu rudes, du pamphlétaire qui écrivit *la France Fuiwe* y sont adoucis en maintes pages par la note émue, intime et profonde que sait si bien prendre l'auteur, quand il rappelle ses souvenirs de jeunesse, de labeurs et de luttes.

Les FIGURES DE BRONZE sont dédiées à "Jules Guérin, à Clairvaux".

APERÇUS SOCIOLOGIQUES par M. L. Gumploiviez, traduction de M. Léon Didier chez A. Storck & Cie, éditeurs 8 rue de la Méditerranée, Lyon, France.

Les études sociologistes sont encore dans l'enfance au Canada et cependant il n'est pas permis de s'en désintéresser surtout si l'on veut se tenir au courant des documents sociaux de la vieille Europe et en comprendre les manifestations et les effets. Son but, dit-il, est de démontrer comment les mouvements des groupes sociaux engendrent l'État et toutes ses institutions, comment les influences sociales et les actions réciproques des groupes sociaux donnent naissance à tous les phénomènes sociaux et psychosociaux, enfin à tous les courants d'idées qui, à leur tour, exercent d'importantes influences sur le développement social.

Les *Aperçus sociologiques* fruit des puissantes études sont un guide sûr pour la compréhension des phénomènes sociaux ; les vues exposées y sont d'une grande élévation propre à inspirer nos penseurs pour les temps et les événements qui se préparent.

M. DE LA GALERIE.

POURQUOI S'EXPOSER.

Le mal de gorge est commun en tout temps chez ceux qui n'emploient pas le BAUME RHUMAL.

148

LES PETITS INACHEVÉS

Et nous donnons de l'argent pour les petits Chinois à conserver ! Et nous nous attendrissons après dîner sur le sort des enfants lointains qui sont donnés en pâture à des cochons !

Mais une infamie plus poignante se passe sous nos yeux et nous allons voir et nous donnons de l'argent, pour que cela puisse être fait mieux et en tous lieux.

Le martyre des Innocents se continue, se renouvelle, se perfectionne sous nos yeux et vous pouvez l'aller voir en boutique, aux quatre coins de Paris, des autres capitales et même de la province.

Sur le boulevard, dans la rue centrale, en bonne place, voici l'enseigne :

COUVEUSES D'ENFANTS

AVEC SUJETS VIVANTS

L'entrée coûte un franc, ou cinquante centimes, ou même rien. Mais alors on quête à l'intérieur et, si vous ne donnez pas, le gardien de la ménagerie grogue sinistrement.

La façade du magasin est vernie, dorée, élégante comme une boutique de modes. A l'intérieur il y a des vitrines, des serres de cristal semblables à celles que l'on donne aux dames, avec des lycopodes anémiques, des plantes grasses étiées ou des sensibles affolées. Mais ici, dans la boutique du boulevard, les petites serres de salon contiennent des plants humains, des inachevés, des ratés que la science mène au but quand madame leur mère les a laissés choir avant le terme, comme la paysanne fatiguée pose au tournant du chemin le fagot trop épineux ou trop lourd.

Voici un enfant né à sept mois. C'est un odieux paquet de rides. Le corps rassemble à celui d'une araignée pour la couleur et la grosseur des membres. L'écrêteau placé sur la serre de cristal vous apprend que l'enfant s'appelle Daniel X..., qu'il est entré le..., et un graphique marque ses progrès vers la vie.

La serre humaine, qui est plus loin, contient un enfant de sept mois et demi, plus gros que le premier, mais pas plus beau.

La troisième boîte est le reliquaire d'un raté de huit mois et ainsi de suite jusqu'à un berceau tout blanc où dort un bébé qui — d'après l'écrêteau — vient de quitter sa serre et d'entrer dans la vie réelle par la porte du neuvième mois.

Tous les passants peuvent entrer, et voir, et admirer. Les petits êtres qui ont la faiblesse de l'être futur, subiront le voisinage des porteurs d'épidémie, des traîneurs de tubercules. Chaque main siphilitique pourra prendre à même cette belle rampe de velours que la nourrice touchera tout à l'heure avant d'aller allaiter les inachevés confiés à ses seins.

Il y a des glaces sans tain ; il y a des cadres de bois, même des cadres de nickel. Mais la respiration de la foule qui passe avec ses toux, ses crachats, ses vices, ses maux passe à travers ces choses comme une odeur passe à travers un flacon de cristal hermétiquement fermé. On objectera en vain qu'un tube d'acier communi-

quant avec le dehors va prendre l'air pur pour le porter dans l'enceinte des couveuses. Cet air pur vient d'une cour noire où respirent librement les fenêtres des six étages d'une maison parisienne.

Voilà pourquoi cette boutique est un assommoir d'enfants, ouvert par la réclame pour la jobarderie du public, de neuf heures du matin à minuit.

Ceci est une Œuvre ! est-il écrit à la porte. Qu'on nous dise où est le siège de cette Œuvre dont nous voyons le bel échantillon. Qu'on nous montre les hôpitaux privés de couveuses ouverts avec l'argent recueilli dans la boutique boulevardière. Même une grande maison entretenue par ce moyen ne serait pas une excuse. Mais elle porterait en elle les circonstances atténuantes au crime d'infanticide accompli ici. Malheureusement, j'ai cherché sans le trouver cet hôpital libre de couveuses. Il ne s'élève nulle part, aux frais des entrepreneurs d'ici, dans aucune campagne, dans aucun de ces endroits où la nature respire d'une longue haleine dans sa force. Dans les hôpitaux privés ou publics, dans les Œuvres maternelles, on se sert de couveuses, mais achetées ou louées.

La boutique à couveuses n'est donc pas une Œuvre : c'est la réclame éhontée des fabricants qui veulent placer leurs boîtes.

Certes on n'en dit pas de mal de ces couveuses où grandissent les petits, quand les poules et les coqs n'ont plus de force. Mais leur place est ailleurs que dans les rues encombrées : mettez-en dans les familles, dans les hôpitaux. Les médecins savent maintenant que cela existe et peuvent en indiquer l'emploi sans que le fabricant fasse l'étalage de sa marchandise avec échantillons humains.

D'où viennent-ils, où vont ils les jeunes monstres qui entrent dans ces boîtes de cristal comme des racines dans une serre, après être sortis trop tôt, comme des roses en boutons, de leur mare de sang maternelle

J'ai interrogé la pancarte ; elle ne dit rien, rien qu'un joli prénom suivi de l'X mystérieuse, derrière laquelle se réfugient les écrivains modestes. Le petit qui dormait hier du sommeil

des martyrs dans la première couveuse s'appelait *Daniel*. La force avec la douceur : à moins qu'une allusion discrète à la fosse aux lions n'eût inspiré les parents.

Le gardien est encore plus discret que la pancarte. Ceux qui prétent leurs petits pour ce spectacle et cette publicité, savent donc la bassesse de l'acte accompli. Ils se cachent et veulent qu'on les ignore. Ils ont raison. Car le procureur de la République a plus de légitimes droits contre eux que contre la fille affolée qui étouffe le soir dans sa chambre froide du sixième étage, l'enfant, avec ses cris, l'enfant qui ferait perdre la place de la mère et qui n'aurait pas le droit de vivre parce qu'il manque de père officiel.

Quelle est la mère qui prête l'enfant de ses entrailles pour qu'il fasse objet de *montre*, comme les fabricants en gros prétent, aux boutiquiers, les pièces d'étoffe qui allècheront le client ?

Cela que le public ignore est ce qui doit passionner davantage. Là où la foule passe, après s'être arrêtée, et se dit : "Je ne sais pas", il est intéressant de chercher.

On a percé l'épaisse tapisserie du magasin, la couche de fausse charité dont il est enduit, pour regarder ce qui est derrière et cela est fascinant de laideur.

L'entrepreneur est l'associé d'un morticole ; l'un racole pour l'autre ; puis on partage. Les enfants qui sont là sont loués à des filles-mères ou à des ménages pauvres. Dix francs par jour ! c'est le tarif. Les cris du petit feront la musique comme l'orgue de barbarie sollicite le passant au seuil de la baraque foraine. Si l'enfant meurt, on se charge de l'enterrement, à condition que les parents ne soufflent mot.

Remarquez que presque jamais il ne meurt, officiellement, un seul des petits ratés que l'on expose. Cela nuirait au commerce des couveuses, un enterrement à la porte de la boutique ! Le maigre cercueil ferait l'éclat détonnant d'un scandale sur la façade vernie du magasin bien tenu. Si le petit Daniel meurt, vite on appelle un fiacre ; on met la couveuse sous une housse verte comme une cage à perroquet et l'on porte le tout au domicile des parents. Le médecin

est alors appelé, constate le décès du petit et ne se doute pas qu'il vient d'autoriser l'enfouissement d'un objet d'exposition.

Les *Œuvres* des couveuses ne sont pas préteuses. J'ai là, sous les yeux, la correspondance affolée d'une humble femme qui voulait sauver son petit et qui n'avait pas de quoi payer la location très chère de la couveuse. On lui a offert de mettre en vitrine son enfant. Elle a préféré la mort, qui est venue, libératrice !

Certes, il faut approuver, et admirer l'invention des couveuses. L'enfant venu au monde avant le terme fixé par la nature, trouve là une continuation cristalline du sein maternel. C'est même plus propre et mieux tenu. Je comprends très bien la fierté de cette jeune mère convalescente qui recevait à son jour et montrait au milieu du salon une couveuse embannée, avec ces mots de présentation :

— Mon excellente collaboratrice !

Mais que la couveuse en activité ne soit pas objet d'exposition. Que les murs d'une cour parisienne ; que le magasin où suintent toutes les humidités malsaines ; que la rue où voient tous les microbes d'un peuple malade ne soient pas les complices de la mort pour prendre l'être qui n'est pas encore tout à fait un être ! Que l'Œuvre des couveuses, enfin, puisque Œuvre il y a, ne soit pas une Œuvre de trottoir, mais une Œuvre de plein air.

Toutes les mères enverront un merci de leur âme au député qui déposera sur le bureau de la Chambre une loi protectrice à ce sujet, si les lois existantes ne permettent pas à la police de fermer les serres empoisonnées où, sous prétexte de cultiver la vie, on fait germer la mort.

JEAN DE BONNEFON.

L'Homme Comestible

Le lieutenant posa son bock vide sur le guéridon de marbre, et but la bière de sa roustache.

— J'ai failli vous l'apporter, moi, le clou de l'Exposition, et je vous promets qu'on se fût pressé autour gourbi ! Il aurait fallu, cependant,

qu'oo ne payât point à la porte, car si nous avions seulement réclamé dix centimes par visiteur, va-t'en au diable, la foule aurait passé en haussant les épaules, et les rares payants se seraient crus volés par un banquiste. Non... J'aurais tout simplement présenté mon article dans une section scientifique ou industrielle, et vous auriez vu le succès. Imaginez, à l'Alimentation, entre le riz d'Asie et le cacao d'Amérique, une petite case africaine, bambous et feuilles de palmier, avec cette coquette inscription : "Homme comestible."

Parfaitement : un homme comestible, engraisé tout exprès pour la table, superbe, appétissant et joyeux ! J'ai eu cet article là, moi, et l'Exposition ne l'a pas eu. Il a manqué. Quand une exposition se vante d'être universelle, son rôle est de nous montrer tous les produits, que diable ! Puisque le commerce de la chair humaine se pratique tranquillement chez nous, pourquoi ne pas montrer au moins un spécimen de la culture ? On trompe le monde, en lui cachant des choses, et vous croyez naïvement, vous autres, que l'anthropophagie tend à disparaître du monde, qu'elle se pratique en temps de guerre, peut être, entre des peuplades perdues et que cette coutume barbare s'évanouit à l'ombre de nos drapeaux, dès qu'on les plante quelque part ! Vous croyez qu'on mange de l'homme quand on est privé de mouton, qu'on mange des ennemis, qu'on mange de vieux parents devenus inutiles, ou des enfants qu'on ne veut pas nourrir ? Vous croyez que les victimes ont du chagrin, qu'elles supplient, demandent grâce, tendent les bras ? Balivernes ! On mange de l'homme parce que c'est bon, et ceux qu'on mange ne mettent pas tant de façons à monter sur le gril.

Et voici la preuve ! Car je vous garantis l'authenticité de mon histoire.

Nous avions, pendant six semaines, remonté le fleuve, et nous devions au confluent, attendre la balinière du commandant. Dans le village on nous reçut avec des marques de respect et de sympathie parfaitement simulées, comme les plus faibles en prodiguent aux plus forts : on nous procura des bananes, du poisson frais, et

des cabris. Nous dressâmes notre tente, et, devant, on planta le drapeau tricolore. Les nègres l'entouraient de révérences, comme le fétiche d'un ami, et l'on fit palabre alentour. Même, on nous offrit le foutou, arrosé de vin de palmes, et de gin : les chefs avaient mis, pour nous faire honneur, leurs habits de cérémonie, composés d'un pagné aux couleurs vives, et les guerriers portaient pacifiquement à leur ceinture, dans un fourreau de cuir enrichi de clous dorés, leur machète dont la garde est ornée de nacre. Les jeunes gens nous donnèrent le simulacre d'un combat, et, quand la fête fut terminée, on nous laissa tranquilles.

Nous n'avions plus qu'à attendre patiemment l'arrivée de la baleinière, que les Congolais, de leur côté, attendaient avec plus d'impatience : de tout ce que nous pouvons leur offrir, la chose que les Noirs désirent entre toutes, c'est le départ des Blancs.

Donc, nous voilà installés, et mêlés à la vie de ces pauvres diables ; elle est bien simple : ils font grève. Ils sont en grève depuis des milliers d'années. C'est le pays idéal, où le patron doit travailler tout seul, et produire pour tout le monde ; le patron, bon enfant, se résigne, car le patron, c'est la nature ; elle trime, et mes gars vont dormir à l'ombre.

Quand je dis qu'ils ne font rien, j'exagère ; il faut pourtant ramasser la récolte. Mais on se bouge le moins possible, et toutes les excuses sont bonnes.

Un grand bélétre de vingt ans rôdait pendant des heures autour de notre tente.

— Paresseux, tu ne fais donc rien ?

— Moi pas travail.

Il riait, très fier, comme si l'oisiveté professionnelle eût été, chez lui, comme en France, un privilège d'aristocrate ou de fonctionnaire.

Il était beau, solide, sain, et toujours content. Lorsque par hasard un de ses compatriotes passait en portant un fardeau, il zézayait de petites phrases pour narguer le travailleur, et personne ne se fâchait. Quand une femme rentrait au village, portant un panier de bananes, ou une cruche d'eau, il s'approchait en riant, choisissait deux fruits, trois fruits, les plus beaux de la corbeille, buvait à la cruche, et la femelle disait : "Lagbé" Il répondait : "Lagbéo."

— Va-t'en dormir :

— Je vais dormir.

L'interprète lui cria de ma part : "Tu n'as pas honte ! Ne peux tu aller toi-même chercher ton ropas, au lieu de dépouiller les autres, faisant néant."

Il rit, et dit : "Moi pas travail."

J'imaginai qu'il était sans doute prêtre ou sorcier, et qu'il exploitait la crédulité des gens. Dans ce cas-là, rien à dire : il faut respecter la religion, toujours et partout : c'est mon principe.

— Veux-tu gagner un baissa ? Porte cette malle au bateau.

Il se récria : "Co ! co ! co !"

Ce qui signifie : "C'est loin, très loin, trop loin !"

— Tu te moques de moi ! Deux cents mètres ! Tu auras un verre de gin.

— Moi pas travail.

Qu'un nègre refuse de l'alcool, cela passe les bornes, et la religion seule pouvait opérer ce miracle. Je n'insistai donc plus et laissai mon homme en repos.

Il continuait son manège, prélevant la dime à l'entrée du village, et quand cette prébende ne lui suffisait pas, il pénétrait naïvement dans les cases, mangeait le foutou, et s'en allait en riant, lesté à souhait pour dormir. Jamais un coup de bâton ne l'accueillit, et le doute ne restait plus possible : "C'est un sorcier."

Je ne m'en occupais d'ailleurs que pour en rire, et ce gaillard m'amusa par son aisance à exploiter la sottise humaine, en dépit de l'égoïsme humain ; il m'amusa aussi par sa bonne humeur perpétuelle : il ne demandait qu'à rire, et tout prétexte lui suffisait ; il riait de voir les gens, il riait d'être seul, il riait de cueillir un fruit, ou d'avoir bu sa gorgée d'eau, il riait de marcher et de s'asseoir, il riait du soleil levant et du soleil couchant, de la brise et de la lune : il nous donnait l'image de l'homme parfaitement heureux.

Un jour, nous vîmes autour de lui, sur la place du village, un gros rassemblement : il était debout au milieu du cercle, tout nu, et les Noirs s'approchaient de lui tour à tour, lui traçaient des lignes sur le corps, avec une craie rouge : on illustrait sa peau de carrés, de losan

ges, de cercles, de rectangles ; on lui dessinait des anneaux rouges autour des cuisses, des mollets ou des bras, autour du cou.

Puis, les gens lui mettaient une pièce de monnaie dans la main, et il riait.

Je m'enquis du sens que pouvait avoir cette cérémonie, et l'interprète me traduisait le renseignement : "On va manger l'homme ; chacun choisit et achète son morceau."

Alors, vous pensez si je m'indignai ! Au fond, je m'en moquais, et l'affaire était drôle ; il me tardait même de rencontrer des camarades, à qui je la raconterais ; mais quoi ? Je devais empêcher qu'une pareille chose se produisît à l'ombre du drapeau ! Je tempêtai, je fis venir ce veau, et je l'admonestai de la belle façon.

A tout, il répondait en riant : "Brafoué, moi content... Moi pas travail... Moi bon manger..." Et il riait plus fort, touchant du bout du doigt sa fesse ou ses côtelettes ; "Bon, bon, ça bon !" Il allongeait sa lippe avec un air de gourmandise, et, les yeux arrondis par l'imagination, il gloussait, se gargarisait de salive, mâchonnait et se délectait des excellents morceaux qu'il continuait à désigner du doigt ; "Ouah, bon..., Fou, bon..., Bon, bon..., Cahin bou..."

— Tu n'as pas honte, malheureux ?

Je lui parlai de la dignité humaine et je sentis que j'avais tort.

Tu es un homme libre, depuis que la France...

— Moi pas travail... Moi bien soigné... Moi content... Moi bon...

— C'est une honte, de se vendre, et tu devrais rougir...

— Toi pas savoir, toi pas aoûté... Bon, bon, bon... Toi pas bon manger, blanc ! Pouah ! Blanc mauvais, blanc sucré. Nègre bon.

A ma place, qu'est-ce que vous auriez répondu ? Des bêtises. J'en ai dit. Les grands mots de lâcheté, d'infamie, c'est des opinions, et ce n'est pas des arguments. Pensez de moi ce que vous voudrez : je ne trouvais rien à répondre pour convaincre cet homme qu'il n'était pas content, ou qu'il avait tort d'être content.

Il retourna sur la place, recommençant à appeler, avec de petits cris gutturaux, la clientèle.

Je ne pouvais cependant pas souffrir qu'on se moquât ainsi de mon prestige et de mes remontrances : je fis empoigner le nègre. Je crois bien que j'eus tort, car nos amis de la veille entouraient la tente avec des grognements de menace, et je dus faire prendre les armes. Le chef vint parlementer. Je prétendais que le veau rendit l'argent aux acheteurs, mais il s'y refusait. On le lui prit de force, et, pour la première fois, je le vis triste. Le chef emporta les pièces de monnaie, et les restitua aux clients ; mais sans doute chacun d'eux réclamait plus qu'il n'avait donné, une bagarre s'ensuivit. Les clameurs devenaient inquiétantes ; les femmes nous jetaient des pierres, et je ne sais comment l'affaire eût tourné, si la baleinière du commandant n'était arrivée pour nous sortir de peine.

Le canon est un orateur admirable : il n'a pas besoin de parler pour qu'on l'approuve ; il n'a qu'à se montrer. Grâce à lui, nous pûmes transporter à bord notre bétail humain, auquel on dit : "Tu resteras avec nous : tu travailleras à la manœuvre ; tu gagneras ta vie ; tu es un homme libre." Il écoutait et ne riait plus.

Les deux baleinières partirent de conserve, mais, à la tombée de la nuit, le nègre se laissa glisser dans la rivière, sans qu'on s'en aperçut, et retourna vers ses clients, qui le soignaient si bien.

Il aimait être mangé. C'était sa vocation.

EDMOND HARAUCOURT.

LA GRIPPE.

La grippe fait beaucoup de victimes chaque année, mais non pas chez ceux qui emploient le BAUME RHUMAL.

147

AUX SOURDS UNE DAME RICHE, QUI A été guérie de sa surdité et de bourdonnement d'oreille par les Tympan artificiels de l'INSTITUT NICHOLSON. a remis à cet institut la somme de 25,000 frs, afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement, S'adressez à l'INSTITUT NICHOLSON, 80, EIGHTH AVENUE, NEW-YORK

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

Section des Rentes Viagères

Rapport du Président général, à l'Assemblée générale des membres,
le 29 mars 1901.

AUX MEMBRES DE L'UNION FRANCO-CANADIENNE, "SECTION DES RENTES VIAGERES."

Messieurs,

Comme vous le savez, la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne, a été fondée le 27 juillet 1900 à la demande d'un grand nombre des sociétaires de L'Union Franco-Canadienne qui désiraient profiter personnellement de leur vivant des ressources de la mutualité au point de vue de la dotation et en faire profiter leurs petits enfants inahiles à faire partie autrement de notre Association.

Concurremment avec ces Caisses de Secours en maladie et de bénéfices au décès, L'Union Franco-



J. E. Parent, notaire,

Membre du Comité de Surveillance de la Section
des Rentes Viagères.

U. F.-C.

nadienne offre donc depuis 8 mois à ses ad-

hérents les avantages d'une assurance à 20 ans, mis à la portée du très grand nombre de nos concitoyens.

SYSTEME

Au point de vue social le système de la Section



L'abbé V. A. Huard, Chicoutimi,

Membre du Comité de Surveillance, Section des
Rentes Viagère de L'U. F.-C.

des Rentes Viagères est tout à fait moralisateur. C'est une prime offerte aux parents qui entourent leurs enfants, surtout durant les premières années de tous les soins hygiéniques propres à assurer leur santé.

CE QUE NOUS PROMETTONS

Les membres de la Section des Rentes Viagères qui mourront avant vingt ans de présence comme membres de cette Section n'auront droit à rien

du tout, c'est là le risque de la part de l'assuré.

La section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne garantit, d'un autre côté, à ses membres survivants, après 20 ans de présence dans l'Association :

1—Le remboursement de la somme de \$93 par part qu'ils auront payée pendant ces 20 ans (la somme de \$4.60 par an étant considérée comme une part et les parts étant illimitées.)

2—Une rente viagère payée trimestriellement, laquelle d'après nos calculs et ceux de quelques-uns des plus habiles financiers devra être d'au moins \$200 par année. Cependant, il faut remarquer que quoiqu'une rente viagère soit garantie, le montant de cette rente ne l'est pas. Il faut remarquer, de plus, que les pensionnaires continuent à payer leurs contributions annuelles de \$4.60.

SEULE ASSOCIATION DE CE GENRE EXISTANT DANS LA PROVINCE DE QUEBEC
BASÉE SUR UN VÉRITABLE PRINCIPES D'ASSURANCE

La Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne est basée sur un véritable principe d'assurance. Nous allons démontrer



J. G. H. Bergeron, avocat, ex-M. P.

MONTREAL.

Membre du Comité d'Administration, Section des Rentes Viagères de L'U. F.-C.

cette thèse par un exemple.

Supposons qu'un homme d'une trentaine d'années désirerait prendre une police à dotation

de 20 ans, dans une des grandes Compagnies d'assurance, telles que la "New-York Life", "l'Ætna Life" ou la "Sun Life", ce monsieur aurait à payer à peu près \$50 par année, soit \$1,000 pendant 20 ans, et la Compagnie lui



P. H. Gélinas, notaire,

ST-HUGUES, QUE.

Membre du Comité de Surveillance de la section des Rentes Viagères.

promettrait, en retour, quoi? Le remboursement intégral du montant versé pendant vingt ans c'est-à-dire le remboursement de la somme de \$1,000, plus, sa part des profits accumulés par la Compagnie pendant les 10 ans, S'IL Y EN A.

Supposons, maintenant, que le même jeune homme prenne 11 parts dans la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne. Il aura à payer pendant les 20 ans, la somme de \$1,023.00. Mais à quoi aura droit ce jeune homme après 20 ans de présence dans la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne? D'après l'article 18 des Règlements de la dite Section, lequel article ne peut être amendé, il aura droit premièrement au montant total payée par lui durant l'espace de 20 ans, c'est-à-dire, à la somme de \$1,023.00; deuxièmement, au partage sa vie durant, avec les autres pensionnaires, des intérêts annuels que produit chaque année subséquente, l'avoir social, déduction faite des capitaux remboursés aux survivants.

Comme on le voit, la différence principale qui existe entre le système à dotation des compagnie

d'assurance régulières à la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne, c'est que dans le premier cas, plus les décès sont nombreux, pendant cette période de 20 ans, moins les profits sont forts, tandis qu'au contraire, plus il meurt de membres, pendant la même période de 20 ans, dans la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne, plus les profits à partager sont élevés, lesquels profits, comme on le sait, sont accordés sous forme de pension annuelle. N'avais-je pas raison de dire que la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne est basée sur un véritable principe d'assurance.

Je dois ajouter de plus, que la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne est la seule Association du genre existant dans la province de Québec basée sur un véritable principe d'assurance, et ce, pour les raisons suivantes :

1— Parce que la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne garantit à tous ses membres les mêmes avantages à égalité de



L. G. Robillard, Président général

charges :

2— Parce que la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne dans le contrat qu'elle passe avec ses membres à leur admission garantit à ces derniers que les règlements de l'Association ne seront jamais amendés vu qu'ils constituent la garantie offerte aux membres de notre Association.

LES PREVOYANTS DE L'AVENIR

L'avancé ci dessus a fait sourire un certain

nombre de personnes lorsque j'ai eu l'audace de dire, l'automne dernier, franchement ma pensée à ce sujet. Cependant, j'ai le plaisir d'informer tous nos assurés que le Tribunal de la Seine



J. M. Amédée Denault

Secrétaire-trésorier général.

vient de rendre son jugement dans l'affaire des Prévoyants de L'Avenir, lequel jugement me donne parfaitement raison, puisque l'un des paragraphes de ce jugement se lit comme suit :

“Que Les Prévoyants de L'Avenir ne sont pas davantage une Société de Secours mutuels puisqu'ils ne garantissent pas à tous leurs membres les mêmes avantages à égalité de charges.”

N'avais-je pas raison de dire que la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne est la seule association de ce genre dans la province de Québec et basée sur un véritable principe d'assurance ?.....

COMMENT ON POURRA REMBOURSER INTEGRALEMENT LA SOMME DE \$93, PAYÉE PAR LES MEMBRES SURVIVANTS APRES 20 ANS DE PRÉSENCE DANS L'ASSOCIATION ET LEUR PAYER UNE RENTE VIAGERE TRES IMPORTANTE.

A ce sujet, nous résumerons ici ce que nous avons dit et écrit plusieurs fois concernant cette pension :

Sur la somme de \$4.60 par an, payée par part, par les membres de la Section des Rentes Via-

gères de L'Union Franco Canadienne, la montant de \$1.60 est retranché pour les frais d'administration et d'organisation de la dite section. Il reste donc une somme de \$3 par an payée par les membres, ce qui, pendant 20 ans, donne une somme de \$60 sans intérêt. Mais si l'on calcule cette somme annuelle de \$3 00 par an, avec intérêts composés à 5 p. c cela donne un montant de \$92 20, lequel est plus que suffisant pour rembourser intégralement le capital versé pendant 20 ans par les membres survivants de la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne. D'après les démonstrations ci-dessus, il est donc clair que la somme de \$3.00 payée par année pour la Section des Rentes Viagères est tout à fait suffisante pour rembourser cette somme de \$93 00.

Etudions maintenant ensemble comment il se fait que la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne pourra payer, de plus, à ses membres survivants, après 20 ans de présence dans l'association, une jolie rente viagère. Il est reconnu, et les statistiques le prouvent, qu'au moins 50 p. c. des personnes admises sans examen médical, de tout âge et de toute condition, meu-



M. Gaspard Beaudoin, artisan,

Membre du Comité d'Administration de la section des Rentes Viagères de L'U. F.-C.

rent dans l'espace de 20 ans.

Il est aussi généralement admis que, pendant une période de 20 ans, 25 p. c. des adhérents d'une association abandonnent, démissionnent ou sont rayés de la liste des membres en règle de

l'association.

Il ne faut pas oublier, non plus, que ces 75 p. c. des membres décédés ou qui auront démissionnés, pendant cette période de 20 ans, ont laissé l'argent qu'ils ont payé à la société dans l'avoir



M. P. Laberge, N. P., Cedar Hall Q.

Membre du Comité de la Section des Rentes Viagères de L'U. F.-C.

social de la Section des Rentes Viagères, lesquels montants se sont accumulés considérablement avec les intérêts.

N'y a-t-il pas là de quoi faire, au bout des 20 ans, avec l'intérêt de tous les capitaux ainsi accumulés, une belle rente viagère aux membres survivants de notre association, auxquels capitaux il faut ajouter ceux qu'auront versés les personnes admises dans la dite section, une ou plusieurs années après les premiers membres ?

D'ailleurs, ce n'est ni plus ni moins que le principe du système d'héritage le plus en usage dans la province de Québec. Ainsi, supposons, que je possède une valeur de cent mille piastres de propriétés et que j'aie dix enfants. Après ma mort et celle de ma femme, mes enfants devront, naturellement, hériter chacun de la somme de dix mille piastres. Mais, si cinq de mes enfants meurent avant ma femme et moi les enfants survivants hériteront naturellement du double, c'est-à-dire de la somme de vingt mille piastres. Trouve-t-on quelque chose d'immoral dans le fait que les enfants survivants

dans le cas ci-dessus mentionné, héritent de leurs frères et sœurs ? Evidemment non, n'est-ce pas. Eh, bien, il en est de même pour les membres de la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne. En un mot, les membres survivants après 20 ans de présence dans l'association, jouiront des économies faites par ceux qui seront morts ou qui auront abandonné ou démissionnée, ou qui sont entrés dans l'association une ou plusieurs années après eux, économies que le grand nombre de ces membres n'auraient pas faites sans cela et qui auront donné une aisance relative aux co-sociétaires survivants, chacun ayant, volontairement, pris ce risque, sachant d'avance que s'il mourait ou s'il abandonnait, il n'aurait droit à rien, mais, en même temps, s'il a la chance de survivre après 20 ans de présence dans l'association, il bénéficiera, dans une large mesure, du risque d'un sou et un tiers par jour qu'il aura fait pendant cette période de 20 ans.



L'abbé V. P. Jutras, curé de

SAINT-PATRICE, QUE.,

Membre du Comité de Surveillance de la Section
des Rentes Viagères.

**ÉCUEILS A ÉVITER EN FAISANT LE
CALCUL CONCERNANT LA PENSION
PROBABLE QUE RETIRERONT LES
PENSIONNAIRES**

Les principaux écueils à éviter en faisant le calcul ci-mentionné sont les suivants :

1—La somme de \$93 par part remboursée aux



Adjutor Rivard, avocat, Québec,

Membre du Comité d'Administration de la Section des Rentes Viagères de L'U. F.-C.

survivants après 20 ans de présence dans l'association est déduite du montant total des intérêts annuels que produit durant chaque année subséquente l'avoir social, mais cette somme de \$93 n'est pas déduite du capital, comme un certain nombre de personnes semblent croire.

2—Si l'on fait un calcul prenant pour base cent membres, il ne faut pas calculer seulement ce que produira les capitaux de ces cent membres admis dans l'association pendant cette période.

3—Il ne faut pas oublier qu'au moins 50 o/o des membres n'atteindront pas la période de 20 ans requise pour la maturité de la pension, et que 25 o/o des autres membres abandonneront l'association pour des prétextes futiles dus à l'inconstance humaine.

A suivre

PRÉCIEUX SECOURS.

Les palpitations dont souffrent beaucoup de femmes et de jeunes filles n'ont le plus souvent pour cause que la pauvreté du sang ou son altération. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD seront d'un précieux secours pour le traitement des palpitations de cœur.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, a moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut être même n'est elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

SON OMBRE SEULE.

Un homme prévenu en vaut dix. Le rhume est l'imprévu, mais l'ombre seule du BAUME RHUMAL le fait fair. 145

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Demandez un numéro échantillon du RÉVEIL qui vous sera envoyé gratuitement pendant quatre semaines à toute adresse qui sera fournie au Canada ou aux Etats-Unis.

RIRE ET PLEURS

A une certaine époque dans la vie de la jeune fille son caractère se ressent du travail de transformation qui s'accomplit chez elle. Elle travaille avec moins d'entrain à ses leçons, et, le soir, après une journée fatigante, elle a quelquefois une crise de pleurs ou de fou rire, un état nerveux aussi désagréable pour la jeune fille qui en est atteinte, que pour son entourage. En même temps, elle souffre physiquement, elle a des maux de tête, des maux de toute nature, des envies de vomir et parfois des vomissements ; ces symptômes accusent un état anémique auquel il convient d'appliquer les grands remèdes afin de ne pas donner au mal le temps d'empirer et de prendre des proportions alarmante. Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard constituent le remède souverain par excellence de cet état nerveux qui est la conséquence d'un appauvrissement de sang. On trouve ces pilules dans toutes les bonnes pharmacies à raison de 50c la boîte. Envoyé par la malle en s'adressant à la Cie Médicale Franco-Coloniale, boîte 883, bureau de poste, Montréal.

Faites adonner vos amis au REVEIL.

Morton, Phillips & Cie.

PAPETIERS
FABRICANTS DE LIVRES BLANCS
ET IMPRIMEURS.

1755 et 1757 Rue Notre Dame,

...Montreal.

Le maison Morton, Phillips & Cie. possède le brevet du

Grand Livre à Feuilles Mobiles

(Loose Leaf Ledger)

de H. C. MILLER.

LE GRAND LIVRE DU SIÈCLE.

On trouvera dans ses magasins un assortiment Complet de Papeterie.

POUR VOUS, MESDAMES!

Le secret de ce pouvoir étrange que la femme possède sur l'homme, ce pouvoir dont nul ne est de soustraire, réside surtout dans la beauté des traits et de la peau. Aussi, une femme qui veut conserver tout son empire doit-elle faire tout en son pouvoir pour bien garder ces deux biens inestimables. Dans ce pays, malheureusement, les maladies et les décolorations de la peau sont nombreuses et variées, et jusqu'à ce jour, nul remède efficace n'avait encore été trouvé pour leur traitement.

Aujourd'hui la science vous dote d'une préparation que vous pouvez réellement qualifier du nom de sauveur, et elle justifiera ce titre. C'est la Dermatine, qui vous rendra la peau plus belle que celle du plus rose bébé de vos rêves.

L'application en est facile, elle ne laisse aucune trace pendant que vous vous en servez et la guérison est prompte et assurée.

Quoi de plus désagréable pour une jeune et jolie femme de se voir défigurée par ces plaques d'un jaune intense, qui lui rendent la vie douloureuse. Avant la découverte de ce merveilleux procédé, les femmes étaient bien obligées de subir leur triste sort et de se résigner; mais à présent il n'y a plus de raison de se désoler, puisqu'elles ont à leur portée un remède unique.

Les taches de rousseur disparaissent comme par enchantement devant ce conquérant qui ne s'arrête jamais avant d'avoir remporté une victoire complète.

Les comédons (taches noires) s'enfuient et ne reparissent plus après avoir subi l'action de la Dermatine.

Enfin toutes les décolorations de la peau sont guéries en très peu de temps et l'expérience vaut la peine d'être tentée.

Conservez votre beauté, mesdames, c'est un des biens les plus précieux que vous possédez.

Rendez service à vos amies qui sont dans le même cas en leur signalant la venue de ce messie.

Elles vous remercieront d'avoir été la cause indirecte de leur bonheur.

Voyez l'annonce de la Dermatine

LA DERMATINE

POUR LA GUÉRISON DU

**Masque,
des Taches de Rousseur
des Comédons et
de toutes les décolorations
de la Peau.**

GUÉRISON GARANTIE

Toutes les femmes affectées par le Masque les taches de Rousseur, les Comédons et toutes les Décolorations de la Peau, viennent de trouver

Un Sauveur!

C'est la

Dermatine

Une préparation qui enlève en quelques jours toutes les taches de la Peau, quelles qu'elles soient.

Prix: 50c. et \$1.00 la Bouteille.

S'adresser

Tiroir Postal 2184,

MONTREAL CANADA